

---

## NEWSLETTER MARS 2026

---



### **Rappels importants du Conseil de l'Ordre des MK de la Manche**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Plusieurs situations récentes nous conduisent à vous rappeler certains points essentiels relatifs à vos obligations ordinaires.

#### **Transmission des contrats (art. R.4321-127-128 du code de déontologie)**

Les contrats soumis au Conseil doivent impérativement être **transmis sous format PDF**, dans une version complète, datée, signée par toutes les parties concernées et parfaitement lisible.

Les documents incomplets, scannés partiellement, photographiés ou illisibles ne peuvent être instruits et entraînent des retards préjudiciables à tous.

Nous vous remercions de veiller à la conformité et à la qualité des fichiers transmis.

#### **Règles relatives à la communication professionnelle**

Nous constatons une recrudescence de communications non conformes, notamment à l'occasion de parutions dans la presse locale.

Nous vous rappelons que toute communication professionnelle est strictement encadrée par les dispositions du Code de la santé publique et du Code de déontologie, notamment les articles R.4127-215 et suivants.

Toute publication susceptible de constituer une communication professionnelle doit être rédigée avec la plus grande prudence et, le cas échéant, **soumise préalablement au Conseil de l'Ordre pour validation**.

À défaut, le praticien s'expose à des poursuites disciplinaires. Il est donc de votre responsabilité d'anticiper ces démarches afin d'éviter toute difficulté ultérieure. *Veillez noter que vous disposez d'un droit de lecture de l'article avant sa parution.*

#### **Usage du caducée ordinal**

Nous rappelons que l'usage du caducée ordinal est strictement réservé aux praticiens régulièrement inscrits au tableau et à jour de l'intégralité de leurs cotisations ordinaires.

Tout usage irrégulier est susceptible de constituer un manquement disciplinaire.

#### **Élections départementales**

Des élections ordinaires départementales auront lieu le 27 mai 2026.

Les informations relatives aux modalités, au calendrier et aux candidatures vous seront adressées prochainement.



Nous vous remercions de l'attention portée à ces rappels et comptons sur votre vigilance dans le respect des règles professionnelles qui garantissent la sécurité juridique et la crédibilité de notre profession.

CDOMK 50

Centre d'Affaires Le Phénix – 1283, avenue de Paris -50000 St Lô

Tél. : 02 33 55 74 01 ou 07 66 61 85 54